

CANADA

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 18 janvier 2021 à compter de 17h00 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

Mme Jocelyne Lyrette, Mairesse
M. Jacques Rodgers, conseiller
Mme Audrey Robitaille, conseillère
M. Gilles Richard, conseiller
M. Éric Bélanger, conseiller
Mme Julie Paiement

Absence motivée :

Mme Christiane Cyr, conseillère

M. Jean-Marie Gauthier, directeur général fait office de secrétaire de la séance. Nathalie Laviolette, adjointe, est aussi présente.

Assistance

L'ajournement du 18 janvier fut tenue à huis clos à cause de l'augmentation des cas de la Covid-19.

Elle est enregistrée et disponible au public.

Ouverture de la séance ordinaire

La mairesse, **Jocelyne Lyrette**, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 17h00 heures.

ORDRE DU JOUR

000 - OUVERTURE DE LA RENCONTRE

000-01 Ouverture de l'ajournement

000-02 Adoption de l'ordre du jour

000-03 PÉRIODE DE QUESTIONS

100 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110 Conseil et personnel municipaux

130 Gestion financière et administrative

130-01 Appui à CFP

200 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

200-01

300 - TRANSPORT

400 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

400-01 Avenant #1 au contrat avec RLS

400-02 Autorisation demande de soumission sur invitation

500 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

600 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 - LOISIRS, CULTURE ET ÉDUCATION

800 – CORRESPONDANCE

900 - VARIA

A- 180121-018

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

1^{ère} PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question, puisqu'aucune personne ne peut assister à la rencontre.

A-180121-019

Appui à connexion Fibre Picanoc

Il est proposé par **Gilles Richard** et résolu que la municipalité de Grand-Remous appui fortement la demande de Connexion Fibre Picanoc qui sera disposée au programme "Fonds pour la large bande universelle" en février prochain.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

A-180121-020

Avenant au contrat de collecte et transport des matières recyclables et des déchets – Appel d'offres en commun 180501

ATTENDU QUE la municipalité de Grand-Remous a pris part à l'appel d'offres en commun 180501 pour la collecte et transport des matières recyclables et des déchets pour huit municipalités de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau publié le 15 mai 2018 et portant le numéro d'avis SÉAO 1165414;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, le contrat a été octroyé à l'entreprise 9015-3164 Québec Inc., faisant également affaire sous le nom de Transport R.L.S;

ATTENDU QUE l'article 2.4.4 du contrat intervenu entre la municipalité et l'entreprise 9015-3164 Québec Inc. prévoit que la fréquence de collecte des déchets peut être réduite à une collecte aux deux semaines lors de l'implantation de la collecte des matières organiques;

ATTENDU QUE la municipalité a signé l'entente intermunicipale concernant la collecte et le traitement de la matière organique sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau entre les municipalités locales de la MRC et la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

ATTENDU QUE la municipalité devra octroyer un nouveau contrat pour la collecte des matières organiques;

ATTENDU QUE la municipalité entend se prévaloir du droit de réduire le nombre de collectes de déchets comme prévu au contrat;

ATTENDU QU'un avenant doit être signé pour donner effet à la présente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu d'autoriser la conclusion d'un avenant au contrat intervenu entre la municipalité de Grand-Remous et l'entreprise 9015-3164 Québec Inc. à la suite de l'appel d'offres en commun 180501 pour la collecte et transport

des matières recyclables et des déchets pour huit municipalités de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau publié le 15 mai 2018 et portant le numéro d'avis SÉAO 1165414, et ce, afin de réduire la fréquence de collectes des déchets à une collecte aux deux semaines, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celle prévues à l'avenant ci-annexé;

D'autoriser le directeur général, monsieur Jean-Marie Gauthier, à signer l'avenant au contrat avec l'entreprise 9015-3164 Québec Inc.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

A-180121-021 **Appel d'offre sur invitation**

ATTENDU QUE la municipalité a mandaté Me. Olivier Trudel, avocat à la FQM, à fournir des précisions sur le contrat pour la collecte des ordures et matières recyclables avec la firme Transports RLS;

ATTENDU QUE la municipalité a réduit le nombre de collectes des ordures ménagères passant de 37 collectes à 26 collectes, conformément à l'article 2.44 du contrat en vigueur en adoptant une résolution en ce sens;

ATTENDU QUE la municipalité de Grand-Remous se doit de respecter l'article 936 et suivants du Code Municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu d'autoriser Me. Olivier Trudel, avocat à la FQM, à préparer les documents légaux nécessaires à cette demande d'appel d'offres sur invitation conformément à l'article 936 du Code Municipale du Québec.

Il est également proposé d'autoriser la direction générale à demander des appels d'offres sur invitation par écrit pour la collecte des matières organiques (35 collectes) et des volumineux (2 collectes) aux fournisseurs suivants :

- Transports RLS
- Services sanitaires Cloutier

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

Période de Questions

Aucune question.

A-180121-022 Levée de l'ajournement

Le conseiller, **Éric Bélanger**, propose et il est résolu que la séance soit levée. Il est présentement 17h28 précis.

Adoptée à l'unanimité

Jocelyne Lyrette
Mairesse

Jean-Marie Gauthier
Directeur général

Je, Jocelyne Lyrette, ai approuvée et signée toutes et chacune des résolutions contenues au procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général/greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du Code municipal.

